

Compte Rendu Sommaire  
Conseil Municipal du 16 février 2012

L'an deux mille douze, le seize février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15	Date de convocation : 08 février 2012
Nombre de conseillers présents : 12	Date d'affichage et de publication : 20 février 2012
Nombre de conseillers votants : 14	

Etaient présents : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Rozenn MAHEVO, Laurence NUNNEY, Jean-Yves LECLECH, Patrick MONTAGNER, Bernard GIARD et Alain THOMAS

Etait absente excusée ayant remis pouvoir : Yves MAHEO a remis pouvoir à Cécile GUILLOTTE, et Lina LE DOUX à Patrick MONTAGNER

Etait absente : Stéphanie MAHEO

Secrétaire de séance : Patrick MONTAGNER

\*\*\*\*\*

1. Comptes de Gestion 2011 : Budget Principal, Budgets Campings, Lotissement et CCAS

Les comptes de gestion du receveur de la commune sont des documents de synthèse qui rassemblent tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Un compte de gestion est établi par budget à savoir : le budget principal, le budget relatif aux campings, le budget intéressant le lotissement de Lannivrec et celui du CCAS.

Le conseil municipal vote les comptes de gestion 2011 tels qu'ils sont présentés sauf celui du CCAS dont les élus prennent connaissance uniquement pour information ; les données financières du compte de gestion étant identiques aux données comptables établies par la commune et répertoriées dans les comptes administratifs.

2. Compte Administratif 2011 : Budget Principal

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif est adopté à l'unanimité des élus présents et fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

* Dépenses	946 289.37 euros		
* Recettes	1 159 037.76 euros		
		Résultat 2011 :	+ 212 748.39 euros
		Résultat reporté de 2010 :	+ 109 905.99 euros

Résultat clôture 2011 : + 322 654.38 euros

Section d'Investissement :

* Dépenses	1 224 951.73 euros		
* Recettes	1 033 101.92 euros		
		Résultat 2011 :	- 191 849.81 euros
		Résultat reporté de 2010 :	+ 40 481.82 euros

Résultat clôture 2011 : - 151 367.99 euros

Les principales opérations menées sur 2011 ont été les travaux d'agrandissement de l'école (création d'une salle de classe et extension du restaurant scolaire) et les travaux de voirie. A noter que les enveloppes financières ont été respectées.

3. Compte Administratif 2011 : Budget Campings

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2011 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

- Section de Fonctionnement :

* Dépenses	128 027.52 euros
* Recettes	178 977.00 euros

Résultat 2011 :	+ 50 949.48 euros
Résultat reporté de 2010 :	+ 14 475.85 euros

Résultat de clôture 2011 : + 65 425.33 euros

- Section d'Investissement :

* Dépenses	42 617.32 euros
* Recettes	19 345.30 euros

Résultat 2011 :	- 23 272.02 euros
Résultat reporté de 2010 :	- 28 577.43 euros

Résultat de clôture 2011 : - 51 849.45 euros

#### 4. Compte Administratif 2011 - Budget Lotissement -

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les élus adoptent le compte administratif relatif au budget lotissement de Lannivrec qui fait apparaître les résultats suivants, pour l'année 2011 :

- Section de Fonctionnement :

* Dépenses	497 844.67 euros
* Recettes	371 120.28 euros

Résultat 2011 :	- 126 724.39 euros
Résultat reporté de 2010 :	+ 126 724.38 euros
Résultat fin exercice 2011 :	- 0.11 euros

- Section d'Investissement :

* Dépenses	267 356.41 euros
* Recettes	321 870.65 euros

Résultat 2011 :	+ 54 514.24 euros
Report 2010 :	- 56 218.42 euros
Résultat clôture 2011 :	- 1 704.18 euros

En fin d'année 2011, il reste un seul terrain à vendre aux résidents principaux et 5 terrains aux résidents secondaires.

#### 5. Compte Administratif 2011 - Budget CCAS -

##### Pour information

Aucun investissement n'est réalisé sur ce budget.

La Section de Fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture 2011 excédentaire de 1 961.60 euros :

Dépenses :	5 648.95 euros
Recettes :	1 282.00 euros
Résultat de l'exercice 2011 :	- 4 366.95 euros
Excédent reporté de 2010 :	+ 6 328.55 euros

#### 6. Remise de pénalités en matière de taxes d'urbanisme

En application de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont seules compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participations d'urbanisme.

C'est ainsi que dans ce cadre, en date du 13 décembre 2011, la Trésorerie d'Auray saisit le conseil municipal d'une remise gracieuse de pénalités d'un montant total de 1 247 euros, (soit 617 euros d'une part et 630 euros d'autre part) pour une personne ayant obtenu et respecté un échéancier de paiements de ses taxes d'urbanisme, mais qui reste redevable malgré tout des pénalités appliquées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la remise gracieuse des pénalités.

## 7. Diagnostic éclairage public

Tout d'abord, le conseil municipal est informé des économies d'énergie réalisées depuis 2007 en matière d'éclairage public sur les quatre postes existants. Effectivement, la consommation est passée de 31 417 kwh à 12 415 kwh en cinq ans : conséquence directe du changement d'horaires d'éclairage public. A ce titre, le maire propose que l'éclairage public soit maintenu éteint de 21 heures à 6 heures. Le conseil municipal l'accepte, considérant cette démarche exemplaire dans le cadre de l'engagement de la commune en faveur du développement durable.

En outre, les élus émettent un avis favorable pour demander au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan de réaliser un diagnostic du parc d'éclairage public existant. Ce diagnostic en coûterait 2.60 euros par point lumineux à la collectivité, (opération subventionnée à 80% par le Fonds Européen de Développement Régional et le Syndicat).

Ce diagnostic comprend : un relevé de l'ensemble des caractéristiques des points lumineux, du réseau, et des armoires de commande, une cartographie géoréférencée et numérisée sur un Système d'Information Géographique, un bilan de l'état du matériel installé, une analyse des factures d'électricité, des préconisations chiffrées sur la sécurité électrique, les économies d'énergie et une analyse des coûts de maintenance.

## 8. Diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 21, un diagnostic énergie des bâtiments communaux a été préconisé. Reste à déterminer si la commune s'engage pour l'ensemble des bâtiments communaux, sachant que la collectivité ne pourra pas suivre l'ensemble des prescriptions pour tous les bâtiments ou alors elle ne s'engage que sur un seul bâtiment en tentant de mener la démarche à son terme à savoir : diagnostic, analyse des prescriptions, prévisions budgétaires et réglementaires, puis exécution des travaux le cas échéant.

Après discussion, les élus décident de demander un diagnostic énergie sur un seul bâtiment communal : la mairie.

## 9. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 29

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 16 du 5 mai 2009,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

### Décision du 11.01.2012

Suppression d'un comptage EDF existant et reprise sur nouvelle installation école  
SARL BICHELOT Jacky  
Montant : 2 000.00 euros TTC

### Décision du 16.01.2012

Mouvement de terre végétale sur le lotissement de Lannivrec  
SARL Mickaël Tracto Service  
Montant : 2 625.22 euros TTC

### Décision du 20.01.2012

Enveloppes à logo commune  
Imprimerie Belliloise  
Montant : 268.00 euros HT

### Décision du 20.01.2012

Travaux gîte + Rampes spots mairie  
JDT ELEC  
Montant : 794.04 euros TTC + 47.87 euros TTC

Décision du 23.01.2012

Poubelles de tri pour l'école

ADD GARDS

Montant : 540.00 euros HT

Décision du 24.01.2012

Produits d'entretien école

Groupe Pierre Le Goff

Montant : 480.05 euros TTC

Décision du 02.02.2012

Renouvellement pack Sérénité classic – Antivirus informatique pour le serveur et les trois postes

JVS – Mairistem

Montant : 163.85 euros TTC + 491.56 euros TTC pour 3 ans

Décision du 08.02.2012

Déplacement d'un poteau électrique à Lannivrec

Orange

Montant : 118.40 euros TTC

Décision du 14.02.2012

\*Support lettres en inox pour l'école

Rodolphe PERSEM

Montant : 578.05 euros TTC

\*Evacuation des eaux pluviales au Coléty

Travaux Publics Services

Montant : 1301.49 euros TTC

10. Soutien financier à l'association l'Atelier d'Arnaud (Projet « Mémoire vive : Racontez-nous la vie à Belle-Ile »)

Afin que les élus puissent prendre une décision au moment du vote du budget 2012, le Maire a demandé aux représentantes de l'association « L'Atelier d'Arnaud » et du service animation de l'EPHPAD de venir exposer leur projet. C'est ainsi que Catherine LEGRAS et Céline TONNEL ont pris la parole tout en présentant leur dossier.

Le projet consiste en l'édition d'un livre et d'un film retraçant les témoignages de gens de Belle-Île narrant leurs vies et leurs histoires. Ce projet, en cours depuis dix-huit mois, a pour objectif de collecter des parties de vies auprès des anciens afin de les retransmettre aux futures générations. Les gens doivent parler d'eux-mêmes, leurs expressions et leur style personnel étant conservés. Le livre sera enrichi de dessins émanant de l'atelier « Dessin » du Foyer Socio Culturel mené par Madame Vétillard. Le prix du coffret composé d'un livre et d'un DVD est fixé à 24 euros.

L'achat sous forme de souscription est possible tout en sachant que la parution est prévue au deuxième semestre 2012. (L'Atelier d'Arnaud 56360 LOCMARIA - Contact Catherine LEGRAS 02 97 31 32 92 - latelierdarnaud@orange.fr)

Remerciant les intervenantes, le maire invite les élus à réfléchir au soutien financier qui pourrait être apporté à cette initiative.

11. Anniversaire du jumelage : Locmaria/Méaudre

Les festivités relatives au 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Locmaria et Méaudre se dérouleront le week end du 1<sup>er</sup> mai 2012. Une réunion est organisée par le Comité de Jumelage le dimanche 26 février 2012 à 11 heures en salle du conseil municipal. Toutes les personnes désireuses de participer à ces festivités sont les bienvenues.

La séance est levée à 20 heures 30.